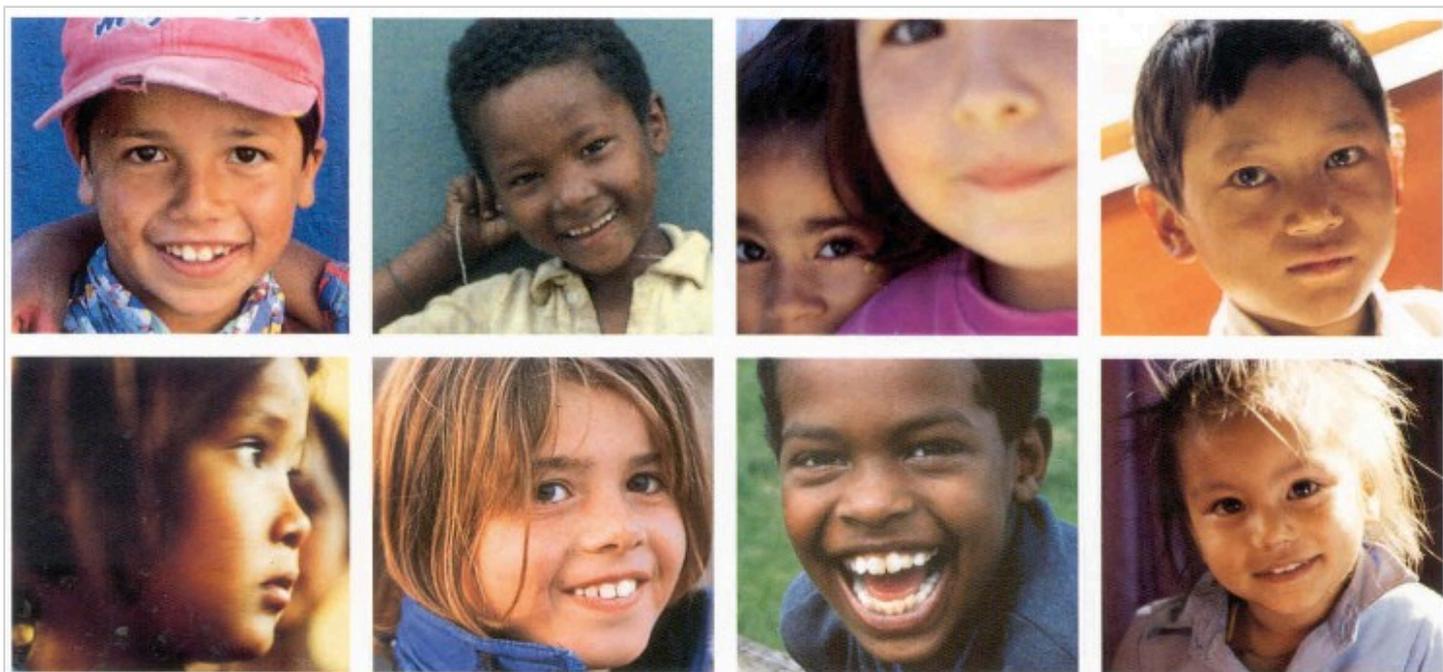


Projet Éducatif Territorial - PEDT et CTG



Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Il permet de formaliser par écrit l'organisation décidée autour des nouveaux rythmes scolaires.

Précisons que ce document est lié à l'octroi de financements par la commune: d'où, hormis le fait de donner un lien et sens en mettant en synergie les actions périscolaires et extrascolaires qui prolongent le service public de l'éducation, sa réalisation est importante car elle conditionne l'accès à l'aide spécifique de la CAF.

1. Le Projet Educatif Du Territoire (Le PEDT)



Le PEDT est un document écrit et non obligatoire qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. A partir de ce document de référence, le directeur et son équipe construisent le projet pédagogique. Le projet éducatif prend en compte les besoins spécifiques des mineurs de son territoire. Les mineurs sont accueillis dans l'organisation de la vie collective.

Sa définition:

Le projet éducatif territorial est un document susceptible de servir d'outil de collaboration locale; il est conclu pour une durée de trois ans sous forme de convention signée entre les acteurs éducatifs impliqués dans le projet: Le DASEN (Direction de l'Académie des Services de l'Education Nationale), la DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale), le Ministère de la jeunesse et sports, la CAF et le Conseil Départemental, peuvent apporter une aide dans l'élaboration du PEDT.

- **Les objectifs généraux du PEDT :**

1. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
2. Offrir aux enfants en situation de handicap un accueil de qualité sur les temps ALAE ALSH (permettre de favoriser leur inclusion).
3. Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
4. Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.

- **Les axes éducatifs du PEDT :**

- Favoriser le vivre ensemble (inter-générationnalité / enfants en situations de handicap)
- Développer la confiance et l'estime de soi.
- Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques et sportives.
- Sensibiliser à l'environnement durable, nature, santé.

2. La convention territoriale globale (CTG)

L'action de l'ALAE est développée selon les axes éducatifs établis dans le cadre de la CTG de la ville qui sont étroitement liés avec les intentions éducatives du PEDT.

- Construire un environnement éducatif épanouissant :

Rendre l'enfant acteur ; affirmer la place des parents ; définir collectivement les exigences attendues, les valeurs partagées et les postures professionnelles.

- Accompagner l'enfant dans la construction de son parcours :

Faciliter et accompagner les transitions ; garantir la cohérence entre objectifs et moyens ; impliquer tous les professionnels intervenants dans le parcours ainsi que la sphère familiale.

- Forger la citoyenneté :

Expérimenter au quotidien des processus démocratiques ; partager les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble ; envisager l'« enfant-élève-citoyen ».

